

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2050

présenté par

M. Garot, M. Potier, M. Bouillon, Mme Bareigts, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Faure, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 8

Après l'alinéa 49, insérer l'aliéna suivant :

« Art. L. 541-10-1-1. – Une part des contributions perçues par les éco-organismes mentionnées à l'article L. 541-10-2 finance des actions visant à développer l'économie de l'usage et de la fonctionnalité, en priorité lorsqu'il est avéré que celle-ci permet des économies de ressources. Cette part est déterminée par voie réglementaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à rétablir une disposition introduite par les sénateurs socialistes, puis supprimée en commission.

« L'économie de la fonctionnalité et de la coopération consiste à fournir aux entreprises, individus ou territoires, des solutions intégrées de services et de biens reposant sur la vente d'une performance d'usage et non sur la simple vente de biens. Ces solutions doivent permettre une moindre consommation des ressources naturelles dans une perspective de développement durable pour les personnes, les entreprises et les territoires. » - Extrait du site de l'Institut européen de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération.

Les auteurs de l'amendement estiment qu'un des moyens de développer le passage vers l'économie de la fonctionnalité passe par la mise à contribution des acteurs du secteur par le biais des sommes

qu'ils reversent d'ores et déjà aux éco-organismes. Cela les incitera à construire un modèle économique qui permette progressivement de s'orienter vers des biens plus durables et ainsi d'économiser des ressources comme cela est d'ores et déjà le cas dans plusieurs secteurs comme celui des pneumatiques. En effet, l'entreprise Michelin a développé une offre de location de ses pneumatiques pour poids lourds ; résultat, à la suite d'innovations internes, leur cycle de vie a été considérablement allongé à tel point qu'ils sont utilisés sur des distances 2,5 fois supérieurs !